

3 B EMBALLAGE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 70 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : RUE DU 19 MARS 1962-ZONE D'ACTIVITÉ BASTILLAC NORD
65000 TARBES
RCS : TARBES 398 972 950

EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 30 JUIN 2011

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes :

- . prend acte de l'attestation du commissaire à la transformation que les capitaux propres de la société sont au moins égaux au capital social,
- . et décide la transformation de la société en société par actions simplifiée, à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de la résolution qui précède, et connaissance prise du projet de statuts de la société sous sa forme nouvelle, adopte dans toutes leurs dispositions lesdits statuts, dont le texte demeurera ci-après annexé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale constate que les mandats des membres du conseil d'administration de la société sous son ancienne forme, prennent fin ce jour.

L'assemblée générale désigne René Paletou, en qualité de président, sans limitation de durée,

Monsieur René Paletou déclare accepter ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée constate que du fait de la transformation en société par actions simplifiée et des seuils exigés pour la désignation d'un commissaire aux comptes que la société n'atteint pas, le mandat des commissaires aux comptes en poste prend fin.

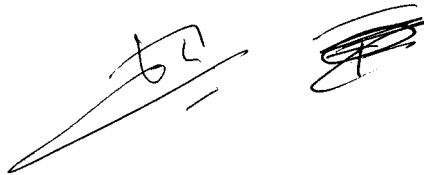
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer les formalités de publicité et de modification au registre du commerce & des sociétés, requises pour l'exécution des présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à dix heures et le présent procès verbal a été signé après lecture par les membres du bureau.



Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE TARBES

Le 19/09/2011 Bordereau n°2011/1 227 Case n°6

Enregistrement : 125 € Pénalités : 14 €

Total liquidé : cent trente-neuf euros

Montant reçu : cent trente-neuf euros

L'Agent

